



## Vice cachee apres le depart d'un locataire

Par **BAHAR**, le **30/01/2011** à **15:38**

[fluo]Bonjour,

Mon locataire étant parti, on fait l'état des lieux et les nouveaux locataires s'intallent et la jeune fille en prenant sa douche et lançant sa machine découvre que tout l'eau sale remonte donc tout est bouché, l'eau ne s'écoule pas ! Elle m'appelle aussitôt je fais intervenir un plombier.

Le plombier trouve après maintes difficultés des objets enfantins à l'intérieur dans les tuyaux. (le précédent avait un enfant!)

Est ce qu'on peut l'enlever du dépôt de garantie du précédent locataire du moment qu'il a signé "sous réserves des dégradations non visibles". Il est évident pour moi que c'est celui qui est parti qui m'a causé les dégâts[/fluo].

Par **mimi493**, le **30/01/2011** à **17:21**

C'est à vous de le prouver. La mention sur l'EDL n'a aucune valeur.  
Ce n'est pas parce qu'un locataire n'a pas d'enfant, qu'il n'a pas pu en accueillir, en garder etc.

Par **Marion2**, le **30/01/2011** à **17:40**

[citation]**Mon locataire étant parti, on fait l'état des lieux**

[/citation]

C'est un état des lieux de sortie ou un état des lieux d'entrée que vous avez fait ?